

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 33 (1976)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Chez nous

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Chez nous

## La Didacta 1976 prend forme

La Foire européenne du matériel didactique, Didacta 76, dont la 14e réunion aura lieu du 23 au 27 mars 1976 dans les halles de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle, prend forme de plus en plus. Près de 600 exposants d'Europe et d'outre-mer présenteront, sur une surface nette d'exposition de quelque 25 000 m<sup>2</sup> (60 000 m<sup>2</sup> de surface brute), leur offre extrêmement diversifiée. Neuf pays sont représentés par des stands collectifs: L'Australie, la France, la Grande-Bretagne, la Hongrie, Israël, l'Italie, la Pologne, la République démocratique allemande, et la Roumanie.

Les biens d'exposition de cette foire de matériel didactique la plus importante du monde sont répartis en huit groupes:

- Equipement scolaire général et installations de locaux spéciaux
- Matériel d'usage courant
- Appareils de démonstration et d'expérimentation
- Collections et modèles
- Cartes et images murales, tableaux adhésifs et accessoires
- Moyens audio-visuels et informatique électronique (hardware et software)
- Livres, atlas, périodiques, etc.
- Programmes, cours et jeux didactiques

Il est attaché beaucoup d'importance à ce que la Didacta 76 fournisse une vaste information, ainsi que le prouvent les démonstrations spéciales l'«Exposition américaine d'architecture scolaire» ou «Moyens auxiliaires d'enseignement provenant de l'économie pour les écoles publiques».

## Le Conseil d'Etat demande une «rallonge» pour le centre sportif de Saint-Michel

En novembre 1967 et en février 1969, le Grand Conseil votait successivement deux crédits d'engagement d'un montant total de 3,3 millions destinés à financer les constructions d'un centre sportif pour le collège Saint-Michel. Après moult surprises et modifications du projet au cours des travaux, ceux-ci sont depuis quelque temps déterminés. Mais le décompte final vient d'être établi. Le coût de ces constructions atteint 6,6 millions. Le dépassement est donc de 100 pour cent.

Le Conseil d'Etat s'en explique comme suit dans un message à l'intention des députés: «Durant la construction, il s'est avéré nécessaire de procéder à d'importantes modifications du projet initial, qui ont entraîné une augmentation du volume construit: locaux techniques nécessaires à l'exploitation de la piscine, notamment pour les installations de ventilation et du traitement de l'eau.»

Le Conseil d'Etat cite encore les aménagements extérieurs, non prévus dans l'immédiat, mais qui ont d'emblée été exécutés et les difficultés «imprévisibles» et imputables à l'emplacement choisi.

Si le dépassement est de 3,3 millions, le Conseil d'Etat en attribue 1,8 million au renchérissement, 1,5 million représentant le dépassement effectif soumis à l'approbation des députés.

### Un cas semblable à Granges-Paccot

De même en mai 1972, le Grand Conseil votait un crédit de 15,2 millions pour la construction d'un centre d'entretien et de surveillance des routes nationales et cantonales à Granges-Paccot. Or le coût final, y compris les aménagements extérieurs, s'élève à 18,3 millions. Le dépassement est donc de 3,1 millions.

Comme unique raison, le Conseil d'Etat indique que les travaux de construction ayant été ralentis en raison de la conjoncture, le prolongement de la durée des chantiers a provoqué des renchérissements supplémentaires qui ne pouvaient être estimés à l'avance.

«24 heures, édition nationale et vaudoise»

## Contrôle des anabolisants: procédé infallible

Le contrôle de l'utilisation des stéroïdes anabolisants par une certaine catégorie d'athlètes cherchant à augmenter leur masse musculaire sera conduit, aux JO de Montréal, par la commission médicale du CIO et les services de santé du comité d'organisation. Les méthodes employées devraient donner satisfaction.

Les autorités olympiques concèdent toutefois que les moyens dont elles disposeront ne permettront pas d'exercer un contrôle complet mais que la partie couverte — celle des produits pris oralement — pourra être contrôlée d'une manière infallible. Il s'agit du point le plus important du problème puisque l'absorption abusive des anabolisants peut engendrer le cancer du foie. Aucun moyen autre que la prise de sang,

procédé inconcevable dans l'état actuel aux JO ne peut déceler l'utilisation de ces produits de synthèse par la voie intramusculaire.

### Double «test»

Le contrôle consiste en un double test à partir des urines. A l'aide du sérum du Dr Books, on procède dans un premier temps à un screening (procédé d'élimination) puis ensuite à une analyse spectrométrique (radio-immunologie). Le professeur Beckett (GB) est formel: «On espère repérer ainsi, infailliblement les traces des produits proscrits mais reste ensuite aux autorités compétentes à discerner si l'athlète a utilisé les anabolisants à des fins thérapeutiques ou pour améliorer ses performances.»

Ce n'est que lors de sa prochaine réunion, le 30 janvier à Innsbruck, que la commission médicale du CIO fera connaître ses intentions et ses objectifs sur ce grave problème. Mais il ne fait aucun doute que le procédé employé à Montréal sera celui du double test.

«La Tribune de Genève»

## L'UMS a élu un nouveau président à Montreux

L'Union mondiale de ski nautique (groupe 2) a tenu un congrès ce week-end à Montreux. Cinquante délégués représentant trente pays y ont participé. Seuls le Portugal et le Liban étaient absents pour des raisons politiques. «Les congressistes sont enchantés de leur bref séjour à Montreux», nous a déclaré M. Jean-Jacques Finsterwald, président sortant. En effet, M. Finsterwald a été appelé à la présidence de l'Union mondiale de ski nautique en septembre dernier et les charges sont incompatibles. Il a bien voulu faire le point de la situation après la fin de ce congrès.

— Quel était le but de ce congrès ?

— Tout d'abord, il a lieu chaque année. Il s'agissait avant tout d'une assemblée administrative. Nous avons notamment voté le budget et fixé les cotisations. Toutefois, quelques décisions importantes ont été prises. Il s'agissait de nommer un nouveau président à la suite de mon départ. Mon successeur sera M. Peter Stevens (Belgique). Le secrétaire général a lui aussi été réélu. Il s'agit de M. Peter Pearl de Londres. M. Cantacuzène et moi-même restons membres ordinaires du comité. Il fallait également fixer le calendrier des manifestations. Les championnats du monde auront lieu en Afrique du Sud en 1977 et les championnats d'Europe 1976 se dérouleront en Italie.

— Pourquoi à Montreux ?

— Ce congrès a eu lieu plusieurs fois en Suisse, mais jamais à Montreux. J'avais envie de l'avoir en nos murs pour la dernière fois que je le présidais. Rien ne s'y opposait. Alors...

— Comment l'UMS est-elle organisée ?

— La structure comprend trois groupes qui ont chacun leur propre organisation. Le premier comprend les deux Amériques, le deuxième l'Europe, l'Afrique, le Proche et Moyen-Orient et le troisième l'Extrême-Orient et l'Australie. Le deuxième groupe est le plus actif, même si les Américains trident les premières places. Ce sport est d'ailleurs très développé dans ce pays et cela se comprend. Bateaux, moteurs et essence sont d'un prix très abordable et d'autre part il y a beaucoup de lacs.

— Pour quelles raisons a-t-on nommé un Suisse à la tête de l'UMS ?

— La Suisse a toujours été très active sur le plan des dirigeants et des skieurs. Le premier président de l'UMS a d'ailleurs été le Genevois Geneux, qui a été élu en 1947. Ce n'est pas un hasard si je suis arrivé à ce poste. J'ai tout d'abord fait de la compétition et fait partie de l'équipe suisse 1956-1961. En 1962 j'ai été nommé juge international et en 1963 secrétaire de l'Union mondiale où je suis resté en place pendant dix ans. Après cela, le poste de président du groupe 2 m'a été proposé et en septembre dernier j'ai été élu président de l'UMS.

— Quel est l'avenir du ski nautique en Suisse ?

— A mon avis, il va décliner à cause des restrictions et du manque de concours. La Suisse doit d'ailleurs organiser ses championnats suisses à l'étranger.

— Peut-on envisager l'organisation d'un championnat d'Europe à Montreux ?

— Non ce n'est plus possible car les exigences techniques sont de plus en plus importantes. D'autre part, pendant la durée d'un championnat d'Europe, toute navigation doit être arrêtée. A Montreux, on ne peut pas l'envisager.

— Les autres pays sont-ils mieux lotis que nous ?

— Le mononautisme fait l'objet de restrictions en Suisse et en Autriche. Ailleurs, il ne semble pas y avoir de problèmes. En Angleterre par exemple, le ministère des sports estime que l'eau appartient à tout le monde. Le ski nautique est d'ailleurs soutenu par le gouvernement. C'est paradoxal, mais c'est dans les pays riches que les sports sont les moins soutenus...

par Michel Huber, «L'Est Vaudois» Montreux

## La sécurité sur les pistes de ski: 80 000 accidents chaque année

Un Suisse sur quatre s'adonne aux joies du ski. Cela représente 1 million 500 000 personnes qui, à un moment ou à un autre, évoluent dans les champs de neige de notre pays entre décembre et mars.

Chaque année, un skieur sur 20 est victime d'un accident. Ces 80 000 victimes coûtent un demi-milliard de francs à la collectivité.

Pourtant, la plupart de ces accidents pourraient être évités si les intéressés se préparaient physiquement, vérifiaient soigneusement leur matériel et respectaient un certain nombre de règles de prudence élémentaire. Le comportement du skieur entre pour une bonne part dans la prévention des accidents.

La chute du skieur est la cause la plus fréquente (90 pour cent des cas). Les accidents se produisent généralement pendant les premiers jours de vacances et sont la conséquence d'un entraînement insuffisant. Il ressort également des statistiques que l'accident survient souvent lors de la première descente de la journée, parce que l'on n'a pas pris soin de se chauffer les muscles par quelques exercices, ou en fin d'après-midi en raison de la fatigue.

Les autres accidents (10 pour cent) sont des collisions entre skieurs; ils sont souvent dus à l'insouciance et à la témérité. Il nous semble utile de rappeler les règles de conduite édictées par la Fédération internationale de ski (FIS) dont l'observation permettra d'éviter de nombreux accidents:

1. Le skieur doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse pas mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.
2. Le skieur doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps.
3. Le skieur amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur aval.
4. Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur dépassé.
5. Le skieur qui pénètre sur une piste ou traverse un terrain d'exercice doit s'assurer, par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui. Il en est de même de tout stationnement.
6. Le skieur doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes et notamment dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute, le skieur doit dégager la piste le plus vite possible.
7. Le skieur qui monte ne peut utiliser que le bord de la piste et même doit s'en écarter en cas de mauvaise visibilité. Il en est de même du skieur qui descend à pied.
8. Le skieur doit respecter la signalisation.

9. En cas d'accident, toute personne doit porter secours.

10. Toute personne, témoin ou partie responsable ou non d'un accident, est tenue de faire connaître son identité.

Celui qui enfreint ces règles et aura causé un accident pourra être tenu pour responsable. C'est pourquoi le Centre d'information de l'Association des compagnies suisses d'assurances (INFAS), à Lausanne, conseille à tous ceux qui pratiquent le ski de contracter une assurance de responsabilité civile; par ailleurs, chacun doit veiller à être suffisamment couverts contre les accidents. Ces deux précautions s'imposent pour qu'un accident, toujours possible, ne se transforme pas en catastrophe financière.

INFAS - Case postale 327, 1000 Lausanne 17, tient à la disposition du public un dépliant contenant une série d'exercices faciles à effectuer chaque jour, pour aborder la saison de ski en parfaite condition physique.

## Saviez-vous...

- qu'en 1973, les dépenses totales d'assurances du peuple suisse ont atteint presque 23 milliards de francs ?
- qu'au montant total des primes encaissées par les sociétés privées soumises à la surveillance de la Confédération, les compagnies d'assurances sur la vie participaient pour 43 pour cent, l'assurance de responsabilité civile pour 20 pour cent, l'assurance accidents pour 12 pour cent et l'assurance incendie pour 6 pour cent ?
- que, sur les 10 570 assurés sur la vie décédés en 1974, 31,4 pour cent ont succombé à des maladies vasculaires, 27,7 pour cent à des cancers, 15,7 pour cent à des accidents (dont 8,7 pour cent du fait des seuls accidents de la route) et 8,9 pour cent à des maladies de l'appareil digestif, tandis que 7 pour cent se sont suicidés ?
- que 209 personnes perdirent la vie en 1973 dans des accidents de la circulation dus à l'alcool et que cette catégorie représente 14 pour cent des accidents mortels de la route cette année-là ?
- que la place située à côté du conducteur dans une voiture reste très dangereuse (69 pour cent des blessés et des tués), même si l'on tient compte du fait que le taux d'occupation y est plus fort qu'à l'arrière du véhicule ?
- qu'en 1970, il y avait en Suisse 4 fois plus de veuves que de veufs ?
- que, toutes les 3 minutes, on enregistre un vol ou un bris de glace, et toutes les 11 minutes un incendie, une explosion, un sinistre dû à une force de la nature, un dommage de responsabilité civile ou un dégât d'eau ?
- qu'il y a davantage d'incendies dus à la foudre (39 pour cent) qu'à des causes humaines (35,3 pour cent) ?
- que l'homme est responsable de 71 pour cent des bris de glace contre 14 pour cent dus à des événements tels que courants d'air, coups de vent, neige, glace, etc ?

## Ailleurs

En France:

### Le budget de la Jeunesse et des Sports

#### Encore insuffisant malgré une nette progression

A l'examen du budget accordé pour 1976 à la Jeunesse et aux Sports, une constatation s'impose: il est en augmentation de 17,48 pour cent par rapport à celui de 1975. Son évolution globale est donc sensiblement plus rapide que celle des dépenses définitives du budget général qui, elle, est de plus 13,03 %. Et si l'on ajoute la part provenant du PMU, estimée à 60 millions, et le produit de la taxe fiscale sur les entrées aux manifestations sportives évaluée à 12 millions, sa croissance est alors d'environ 18,5 pour cent. Il faut remonter à 1967 pour trouver un budget en telle augmentation. En excluant le PMU et la taxe fiscale, les crédits seront pour 1976 de 2141,9 millions de francs contre 1823,2 millions en 1975. Certains se réjouissent de cette augmentation, voyant par là l'intérêt que porte enfin le gouvernement aux choses du sport. Pouvait-il en être autrement ?

Nous répondrons par la négative, car c'eût été un camouflet pour M. Mazeaud, auteur de la récente loi sur la promotion du sport. Une loi qui se veut ambitieuse, si ambitieuse qu'à notre avis le budget qui vient d'être accordé est loin de pouvoir mettre en œuvre le mécanisme indispensable afin de rattraper l'important retard qui s'est accumulé ces dernières années. Et M. Mazeaud en est tellement conscient qu'il a re-

connu à la tribune de l'Assemblée nationale qu'il faudra au minimum cinq ans pour pouvoir faire appliquer dans son intégralité le tiers temps pédagogique dans le premier et le second cycles.

#### Pas assez d'enseignants...

Personne n'ignore en effet que nous manquons d'enseignants en EPS. 900 postes seront créés en 1976, contre seulement 500 cette année. C'est, on en conviendra, encore très insuffisant. A ce sujet, M. Rickert, rapporteur au nom de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, faisait remarquer que d'après un recensement fait le 15 septembre 1975, les besoins évalués en postes d'enseignants étaient de 7214. On le voit, nous sommes loin du chiffre. Ainsi, les trois et deux heures dans chacun des cycles ne seront pas atteintes avant dix ans.

Bien sûr, M. Mazeaud n'a pas contesté ce chiffre, mais il a contre-attaqué en faisant ressortir que beaucoup d'élèves pratiquaient un sport optionnel soit dans le cadre d'une association sportive scolaire ou universitaire, soit dans des sociétés sportives affiliées aux fédérations. L'argument est valable, bien que contestable, car il met encore plus en exergue les insuffisances de recrutement de professeurs.

#### Priorité à la préparation olympique

En définitive, le choix prioritaire que s'est fixé le secrétaire d'Etat est axé sur la préparation olympique. Nous ne lui reprocherons pas dans la mesure où 1976 est l'année des jeux. Mais la «masse» fera les frais de cette ligne de conduite axée sur le sport de haute compétition.

C'est peut-être nécessaire, mais c'est regrettable. On pare au plus pressé avec les moyens du bord. Ce qui nous fait dire